

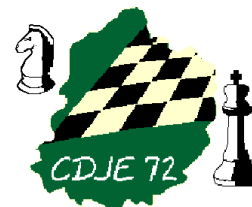


37^{ème} Grand Prix de Fillé

1er mai 2024

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Homologués: 62998 et 62989



Article 1 :

Le club d'Échecs de Fillé, représenté par Jean-François PERRIN, organise le 37^{ème} Grand Prix de Fillé le mercredi 01/05/2024, deux tournois inscrits au Grand Prix 2023-2024 du Conseil Départemental de la Sarthe :

- Tournoi Honneur (A, homologué FIDE, numéro d'homologation FFE : 62998) : ouvert à tous,
- Tournoi Promotion (B, numéro homologation FFE : 62989) : ouvert aux joueurs classés non FIDE (enfant et adultes) dont le classement Rapide est inférieur ou égal à 1300. Par ailleurs, les joueurs des catégories U08 à U20 ayant un classement national supérieur à 1300 qui ont déjà joué un autre tournoi Promotion dans le cadre des Grand prix de la Sarthe cette saison sont également autorisés à participer.

Ces 2 tournois sont inscrits au Grand Prix 2023-2024 du Conseil Départemental de la Sarthe.

Article 2 : Règles

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E), 93^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde), **applicables au 1er janvier 2023**.

Les règles d'appariement sont celles du C04 (Fide Handbook) : huit rondes, appariements au système suisse intégral ou Berger, forts-faibles, sans aucune protection (clubs, ligue, famille...), assisté par ordinateur programme **PAPI_3.3.7**, homologué par la F.F.E.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglés leurs droits d'inscription avant 9h30. Tout joueur dépassant ces limites ne sera apparié qu'à la deuxième ronde.

L'article **A5** de l'annexe des règles du jeu rapide est appliqué. L'usage du bye n'est pas autorisé.

Article 3 : Lieu

La salle de jeu est : Maison du Temps Libre, La Pelouse, 72210 Fillé

Article 4 : Cadence et horaires

La cadence des deux tournois est 12min + 3s/coup.

Horaire des tournois

Matin : Ronde 1 : 10h00 Ronde 2 : 10h40 Ronde 3 : 11h20 Ronde 4 : 12h00

Après-midi : Ronde 5 : 13h45 Ronde 6 : 14h25 Ronde 7 : 15h10 Ronde 8 : 15h50

Clôture et remise des récompenses vers 16h45.

Article 5 : Retards

Un joueur peut avoir 5 minutes de retard au début de la partie, au-delà la partie est perdue par forfait.

Article 6 : Droits d'inscriptions

Droits d'inscriptions : 3 € pour les jeunes et 6 € pour les adultes (pénalités de retard possibles)

Article 7 : Départages

Le classement est établi d'abord au nombre de points.

Le départage se fait en utilisant dans l'ordre (tournois au « Système Suisse ») : le Buchholz Tronqué, puis le Buchholz et enfin la Performance.

Dans le cas d'un tournoi « Toutes rondes », les départages utilisés sont le Sonnenbeorn-Berger, puis le Koya.

L'ordre des grilles PAPI **sur le lieu du tournoi** fait foi. Les prix sont attribués à la place.

Article 8 :

Les joueurs seront appariés en fonction de leur classement Rapide. La présentation d'une licence A ou B est obligatoire.

Article 9 :

Il est formellement interdit de fumer et de "vapoter " dans l'aire de jeu. Éviter toute discussion et lecture suspecte. Avoir une attitude convenable. Toute dégradation entraînera une exclusion. Les repas doivent se prendre à l'extérieur de l'aire de jeu. L'usage des téléphones portables et de tous ustensiles électroniques y est strictement interdit. L'exclusion du tournoi, après 1 forfait non justifié sans en avoir averti l'arbitre, est prononcée à l'encontre du contrevenant avec rapport à la Fédération Française des Échecs.

Article 10 :

L'organisateur est Jean-François Perrin. L'arbitre principal est Mickaël Batteux (AFO2).

Article 11 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur. Une échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la FFE. Pour tout ce qui n'est pas précisé, les organisateurs restent souverains dans le cadre des règles de la FFE et de la FIDE.

**L'arbitre principal
Mickaël Batteux**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mickaël Batteux', is written over a light blue rectangular stamp or watermark.

**L'organisateur
Jean-François Perrin**